

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
SEPT-RIVIÈRES**

AN 10 DE MISE EN ŒUVRE

Avril 2020

MRC de Sept-Rivières | 1166 boulevard Laure, Sept-Îles (Québec) G4S 1C4
T 418 962-1900 | F 418 962-3365 | info@mrc.septrivieres.qc.ca

www.mrc.septrivieres.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

PARTIE 2 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

PARTIE 3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

PARTIE 4 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TNO LAC-WALKER

PARTIE 1

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX 2019

OBJECTIF 1 : LA PRÉVENTION

Analyse des incidents

Sept-Îles : Cette action est appliquée lors de chaque incendie. Le programme a été conçu et est appliqué depuis 2012.

Port-Cartier : La mise à jour du programme de prévention complet incluant le volet d'évaluation et d'analyse des incidents a été déposé et approuvé par le conseil de la ville de Port-Cartier en 2019. Cette mise à jour inclut des objectifs plus atteignables en fonction des ressources actuellement disponibles.

Réglementation municipale

Sept-Îles : La réglementation est à jour en conformité avec celui du Code de sécurité du Québec (Régie du bâtiment) qui est fortement recommandé par le Ministère de la Sécurité publique. Le service est consulté lors de chaque modification réglementaire.

Port-Cartier : Le règlement sur la sécurité incendie #VPC2006-065 est toujours en cours d'actualisation et certains documents complémentaires ont été mis à jour en 2016-2017-2018 et 2019. L'accent devrait être mis sur l'évolution de ce dossier en 2020 afin de doter la ville d'un règlement actuel et efficace.

Sensibilisation du public

Les deux (2) Services incendie ont participé à des activités de sensibilisation tout au long de l'année 2019.

Sept-Îles : Son programme a été conçu et appliqué depuis mai 2012. Une page Facebook a été créée en 2017.

Port-Cartier : Le programme a été suivi partiellement 50 %, sauf pour quelques activités qui n'ont pu être réalisées pleinement, faute de ressources suffisantes. Une mise à jour du programme sera effectuée en tenant compte des ressources disponibles actuellement.

Vérification des avertisseurs de fumée.

Sept-Îles : 100 % de l'objectif atteint, soit 2 744 visites effectuées.

Port-Cartier : 88 % de l'objectif atteint. Soit 542 visites effectuées sur un objectif de 614.

Inspection des risques plus élevés

Sept-Îles : L'objectif de 182 a été atteint, soit 428 bâtiments.

Port-Cartier : 36 %, les objectifs établis initialement sont inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. Une mise à jour du volet « inspection des risques plus élevés » sera effectuée pour 2019-2020 en tenant compte des ressources humaines.

OBJECTIFS 2 ET 3 : L'INTERVENTION

Force de frappe

Sept-Îles : La force de frappe a été rencontrée à 100 %, soit 51 reprises sur les 51 interventions requérant une force de frappe.

Port-Cartier : En 2019, certaines forces de frappe n'ont pas été atteintes, cela est dû, dans l'ensemble des cas, au manque de personnel disponible lors de l'appel. La force de frappe a été rencontrée à 77 %, soit 36 reprises sur les 47 interventions requérant une force de frappe.

Alimentation en eau

À Sept-Îles, le programme de calcul de débit, de codification de couleurs, de maintenance et de réparation des bornes-fontaines et des réservoirs ont été conçus et appliqués depuis décembre 2013.

Pour ce qui est des bornes sèches, l'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords sont complétés depuis juin 2014.

À Port-Cartier, l'ensemble des activités d'entretien du réseau d'aqueduc relève du service des travaux publics. Obtenir une copie du rapport annuel d'entretien et d'essai du réseau d'eau municipal et en vérifier le résultat.

Véhicules et équipements

Tous les véhicules et les équipements sont entretenus et remplacés selon la réglementation applicable pour la ville de Sept-Îles. De plus, le Service a fait l'acquisition de 10 habits de combat en 2019.

Pour la ville de Port-Cartier, l'exécution des entretiens et essais recommandés ou exigés du matériel d'intervention, réalisés par des fournisseurs ou techniciens qualifiés à cet effet. En 2019, 0 habits de combats ont été acquis.

Formation en 2019

Les pompiers sont formés selon les exigences, soit 37 à Sept-Îles, et un nombre 27 à Port-Cartier.

Du côté des officiers, 6 à Port-Cartier et 9 à Sept-Îles sont formés selon les exigences.

Les deux (2) Services possèdent un programme de santé en sécurité.

Les deux (2) Services possèdent une entente avec l'École nationale des pompiers.

Quant au programme d'entraînement, les deux (2) Services élaborent des horaires d'entraînement.

OBJECTIF 4 : MESURES D'AUTOPROTECTION

La municipalité de Sept-Îles effectue deux (2) fois plus de visites dans les secteurs éloignés du centre-ville. Ces visites supplémentaires sont prévues au sein des programmes de vérification des avertisseurs de fumée et d'inspection des risques plus élevés.

Sept-Îles : surpasse les programmes globaux pour la vérification d'avertisseurs de fumée et les risques élevés.

La municipalité de Port-Cartier n'a effectué aucune visite dans les zones où la force de frappe n'est pas atteinte. Absence d'un poste d'officier en prévention.

Port-Cartier : 88 % pour la dernière année en ce qui concerne la vérification d'avertisseurs de fumée; et à 36 % pour le programme d'inspection périodique des risques élevés.

OBJECTIF 5 : LES AUTRES RISQUES

Aucune action prévue.

OBJECTIF 6 : UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES

Comme prévu, le Service incendie de Port-Cartier dessert le secteur de Gallix à Sept-Îles. L'entente a été entérinée par les deux conseils et est en vigueur depuis septembre 2012 et renégociée en 2017.

Les deux (2) Services affectent le personnel requis pour l'application des programmes de prévention.

OBJECTIF 7 : RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL

Les directeurs du Service des incendies de Sept-Îles et de Port-Cartier ont participé à la réunion du comité de Sécurité des incendies permanent de la MRC.

Les directeurs ont participé à cinq (5) rencontres de travail avec la MRC concernant la révision du schéma.

Les deux (2) municipalités ont produit leur rapport annuel à la fin mars.

OBJECTIF 8 : L'ARRIMAGE DES RESSOURCES

Une activité « journées de la protection du citoyen » rejoignant tous les partenaires a eu lieu les 20 et 21 septembre. En plus des rencontres de façon individuelle entre les partenaires.

Les principaux intervenants en Sécurité publique et en incendie de notre MRC échangent régulièrement. La proximité des bureaux autant à Port-Cartier qu'à Sept-Îles (partage des mêmes édifices) facilite grandement la communication.

En plus de la proximité des directeurs, deux (2) conseillers municipaux, membres du comité de Sécurité incendie, et le directeur de la MRC siègent aussi au comité de Sécurité publique de la MRC.

PARTIE 2

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue le lundi, 9 mars 2020 à 19 h, à la salle du conseil.

PRÉSENTS :

M. Réjean Porlier - Maire
M. Gervais Gagné - Conseiller De Sainte-Marguerite
Mme Guylaine Lejeune - Conseillère De Ferland
M. Jean Masse - Conseiller De l'Anse
M. Denis Miousse - Conseiller De Marie-Immaculée
Mme Marie-Claude Quessy-Légaré - Conseillère Du Vieux-Quai
Mme Charlotte Audet - Conseillère De Jacques-Cartier
M. Michel Bellavance - Conseiller De Sainte-Famille

ABSENT(S) :

Mme Élisabeth Chevalier - Conseillère De Mgr-Blanche
M. Dominic Elsliger-Ouellet - Conseiller De Moisie - Les plages

AUSSI PRÉSENTS :

M. Patrick Gwilliam - Directeur général
Me Valérie Haince - Greffière

RÉSOLUTION N° 2003-168

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2019 - RAPPORT ANNUEL DE RÉALISATION
DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : ADOPTION**

CONSIDÉRANT le rapport daté du 4 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gervais Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Mme Charlotte Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel de réalisation du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2019, tel que présenté dans le rapport daté du 4 mars 2020, soit adopté par le conseil.

QUE copie dudit rapport annuel et de la présente résolution soient transmise à la MRC de Sept-Rivières.

Sept-Îles, le 10 mars 2020


M. Réjean Porlier, Maire


Me Valérie Haince, Greffière

VRAIE COPIE CONFORME


Greffière

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<p>1. Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Sept-Îles. Suite à une entente avec la MRC, le secteur du lac Daigle (TNO) sera inclus dans ce processus. Cette planification devra comporter, au minimum, l'élaboration des cinq programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; -Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; -Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; -Un programme d'inspection des risques plus élevés; -Une programmation d'activités de sensibilisation du public. <p>De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre, ainsi que les actions 37 à 41.</p>	100%	Voir les actions: # 3, 7, 9, 11, 12, 13, 15	
<p>2. Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.</p>	100%		Le rapport annuel du service sera produit en mars 2020 pour l'ensemble des activités du service pour l'année 2019. Lorsqu'il sera déposé au Conseil, une copie sera transmise au comité.
<p>3. Maintenir et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.</p>	100%	Le programme a été conçu et est appliqué depuis septembre 2012.	
<p>4. Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.</p>	100%	Cette action est appliquée lors de chaque incendie.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
5. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	100%		
6. Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	100%	Cette action est appliquée et le formulaire est transmis sous forme électronique dans un délai de 3 à 4 jours suivants au MSP.	
7. Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action no 2).	100%		
8. Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	100%	Le service est informé lors de chaque modification.	
9. Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée, de manière à visiter tous les logements aux huit ans.	100%	Le programme est appliqué et suivi.	
10. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°9.	100%	Cette action est appliquée lors de chaque campagne annuelle, une formation est dispensée aux pompiers en lien avec le programme.	
11. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
12. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
13. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés, de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
14. Assurer la formation de base et continue des préventionnistes qui seront affectés aux actions Nos 11, 12 et 13.	100%		
15. Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année en visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	100%	Le programme est appliqué depuis février 2012.	
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	100%		
17. Maintenir la campagne de recrutement afin de chercher à augmenter le nombre de pompiers disponibles.	100%	Des rencontres d'information ont eu lieu dans les écoles de formation des pompiers afin de recruter des finissants. Six pompiers ont été engagés (DEP).	
18. Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP.	100%	Cette action est appliquée et les procédures sont conçues sur la base du Guide du MSP, des diverses normes et/ou d'ouvrages de références en lien avec l'organisation de la sécurité incendie.	
19. Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	100%		
20. Pour le secteur de Gallix, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement, dès l'alerte initiale, des ressources à partir de la caserne de Port-Cartier.	100%	L'entente a été entérinée par les deux conseils municipales et est en vigueur depuis septembre 2012	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
21. Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	100%		
22. Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	100%		
23. Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	100%	L'entente a été signée en 2014.	
24. Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	100%		
25. Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	100%	Le programme est appliqué depuis 2011.	
26. Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	100%		
27. Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 dans le secteur de Rivière-Brochu (Gallix).	100%	L'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords sont complétés depuis juin 2014.	
28. Prévoir l'installation et l'aménagement d'une borne sèche en utilisant les recommandations de la norme NFPA 1142 au Lac Labrie (Gallix).	100%	L'aménagement du terrain ainsi que l'ajout des raccords sont complétés depuis juin 2014.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
29. Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	100%	Le programme est appliqué et suivi depuis 2013.	
30. Maintenir les dispositions contractuelles liant les services de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	100%		
31. Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication, particulièrement pour le secteur à l'Est de la rivière Moisie.	100%		
32. Élaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma, pour les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620. Suite à une entente avec la MRC, ce programme intégrera les bâtiments du secteur du lac Daigle (TNO).	100%	La conception et la mise en place des plans d'intervention ont débuté en juin 2015.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
33. Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant, une formation du personnel. Suite à une entente avec la MRC, les plans d'intervention pour le secteur du lac Daigle (TNO) seront réalisés par le service incendie de Sept-Îles.	100%		
34. Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	100%	Les équipements sont vérifiés et mis à l'essai selon les recommandations du fabricant et les normes applicables.	
35. Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	100%		
36. Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	100%		
37. Faire l'acquisition d'un camion-citerne ou installer une citerne conforme sur un véhicule existant.	N/A		
38. Pour les logements se trouvant dans les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements aux quatre ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	100%	Prévu dans le programme (action # 9).	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
39. Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (réf. Action # 11).	
40. Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (réf. Action # 12).	
41. Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	100%	Cette action est incluse dans le programme (réf. Action # 13).	
42. Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	N/A		
43. Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	100%	Un chef aux opérations – prévention, un capitaine et 2 préventionnistes sont affectés à temps complet. Des pompiers à temps partiel sont affectés lors des visites résidentielles et de diverses activités.	
44. Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	100%	Le directeur assiste aux réunions de la MRC.	
45. Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Un sous-comité a été créé et une personne de la prévention y est désignée pour chaque service.	

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
46. Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%		
47. Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie de la MRC, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	100%	Le rapport annuel est approuvé par les membres du Conseil municipal et transmis au responsable de la MRC.	
48. Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie) et analyser la problématique concernant la communication dans le secteur de Moisie.	100%		
49. Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	100%		

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	791	811	103
An 3	1187	2012	170
An 4	1615	1635	101
An 5	1421	3297	232
An 6	1631	2643	162
An 7	1650	1662	101
An 8	2350	2542	108
An 9	2750	2802	102
An 10	2445	2744	112
Total:	15840	20148	127

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	210	275	131
An 3	210	285	136
An 4	210	357	170
An 5	210	358	170
An 6	210	374	178
An 7	220	285	130
An 8	285	637	223
An 9	305	400	131
An 10	182	428	235
Total:	2042	3399	166

Rapport annuel des réalisations du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la ville de Sept-Îles

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	0	0	0%
An 3	0	0	0%
An 4	0	0	0%
An 5	0	0	0%
An 6	20	9	45%
An 7	20	27	135%
An 8	40	45	112%
An 9	40	41	102%
An 10	35	35	100%
Total:	155	157	101%

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	39	1	38	38	100%
An 3	50	0	27	27	100%
An 4	52	0	20	20	100%
An 5	58	0	24	24	100%
An 6	46	0	0	40	100%
An 7	42	0	3	3	100%
An 8	36	0	0	0	0%
An 9	37	0	4	3	75%
An 10	37	0	3	3	100%

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	12	0	12	11	92
An 3	12	0	3	9	100
An 4	12	0	3	9	100
An 5	10	0	2	8	100
An 6	8	0	0	8	100
An 7	9	0	1	1	100
An 8	9	0	0	0	100
An 9	9	0	0	0	100
An 10	9	0	0	0	100

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	14	14	100
An 3	13	13	100
An 4	13	13	100
An 5	13	13	100
An 6	13	13	100
An 7	12	12	100
An 8	12	12	100
An 9	11	11	100
An 10	10	10	100

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	9	9	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5	8	8	100
An 6	8	8	100
An 7	7	7	100
An 8	7	7	100
An 9	7	7	100
An 10	6	6	100

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	1	1	100
An 3	0	0	0
An 4	0	0	0
An 5	1	1	100
An 6	1	1	100
An 7	0	0	0
An 8	0	0	0
An 9	0	0	0
An 10	0	0	0

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	0	0	0%
An 3	0	0	0%
An 4	0	0	0%
An 5	0	0	0%
An 6	0	0	0%
An 7	0	0	0%
An 8	0	0	0%
An 9	0	0	0%
An 10	0	0	0%

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	2	2	100%
An 3	2	2	100%
An 4	2	2	100%
An 5	1	1	100%
An 6	2	2	100%
An 7	2	2	100%
An 8	2	2	100%
An 9	2	2	100%
An 10	2	2	100%

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	8	12	150	0	0	0
An 3	8	12	150	0	0	0
An 4	12	13	108	0	0	0
An 5	5	5	100	0	0	0
An 6	10	10	100	0	0	0
An 7	12	12	100	0	0	0
An 8	10	7	70	0	0	0
An 9	8	10	125	0	0	0
An 10	8	10	125	0	0	0

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	0	0	0	36	36	100
An 3	0	0	0	36	36	100
An 4	0	0	0	36	36	100
An 5	0	0	0	36	36	100
An 6	0	0	0	36	36	100
An 7	0	0	0	36	36	100
An 8	0	0	0	36	36	100
An 9	0	0	0	36	36	100
An 10	0	0	0	36	36	100

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	0	0	0%
An 3	0	0	0%
An 4	0	0	0%
An 5	1	1	100%
An 6	1	1	100%
An 7	0	0	0%
An 8	0	0	0%
An 9	0	0	0%
An 10	6	6	100%
Total:	8	8	100%

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	1	0	0%
An 3	2	0	0%
An 4	0	2	100%
An 5	0	1	100%
An 6	0	1	100%
An 7	0	0	0%
An 8	0	0	0%
An 9	0	0	0%
An 10	0	0	0%
Total:	3	4	100%

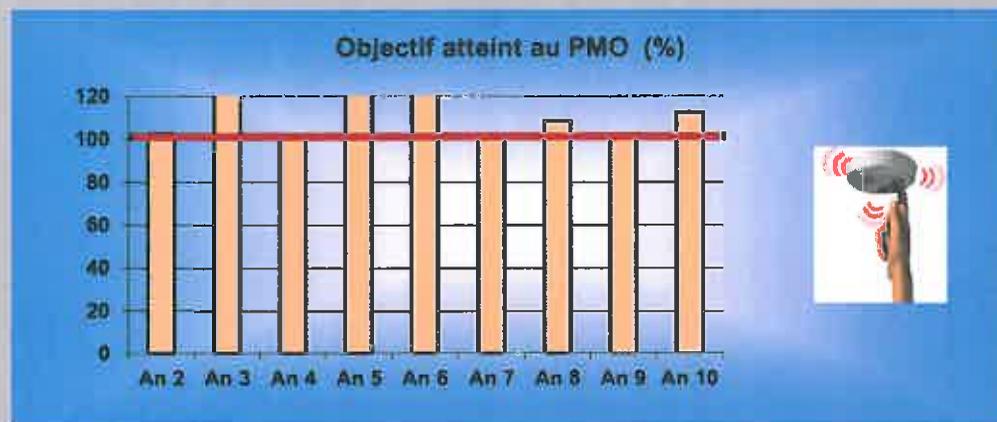
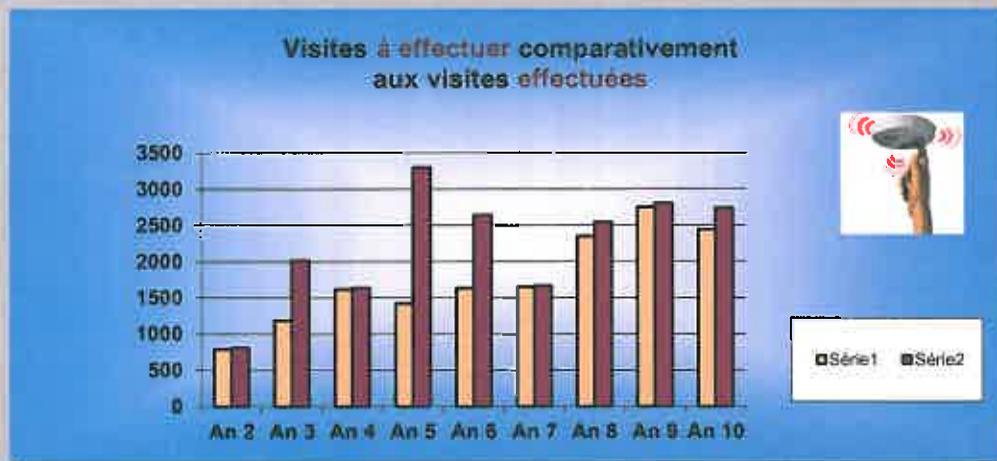
Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 2	289	150	49	48	98
An 3	418	153	43	41	95
An 4	392	162	60	59	98
An 5	355	159	42	41	98
An 6	394	152	42	40	95
An 7	427	189	31	31	100
An 8	464	193	35	35	100
An 9	455	208	45	45	100
An 10	481	206	42	42	100

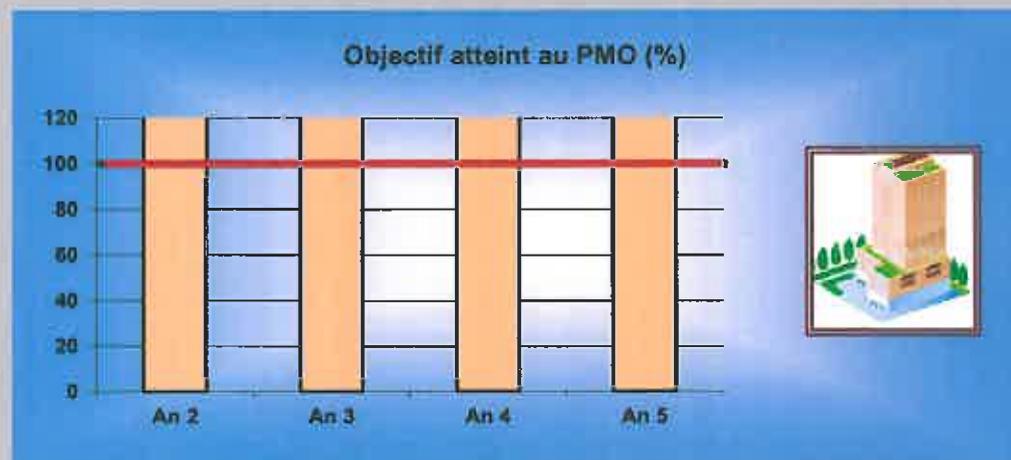
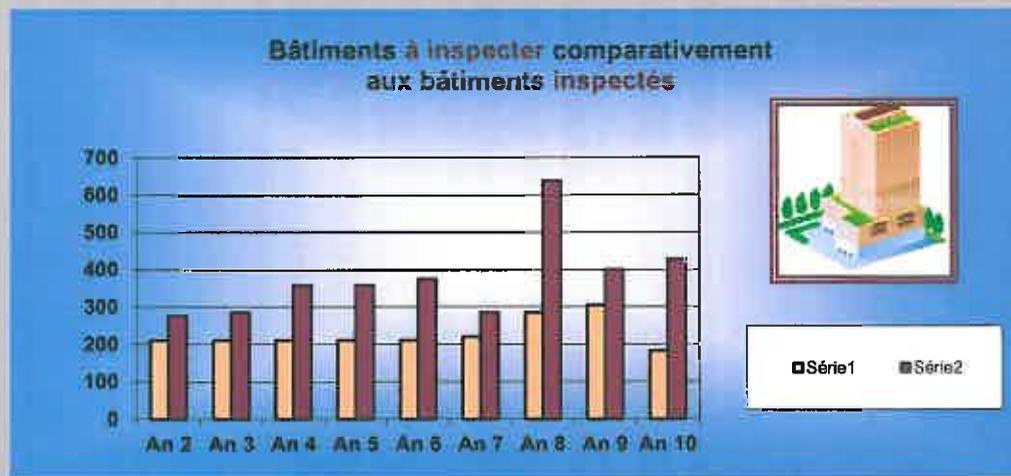
Tableau A.16

Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 2					100
An 3					100
An 4					100
An 5					100
An 6					100
An 7					100
An 8					
An 9					
An 10					100

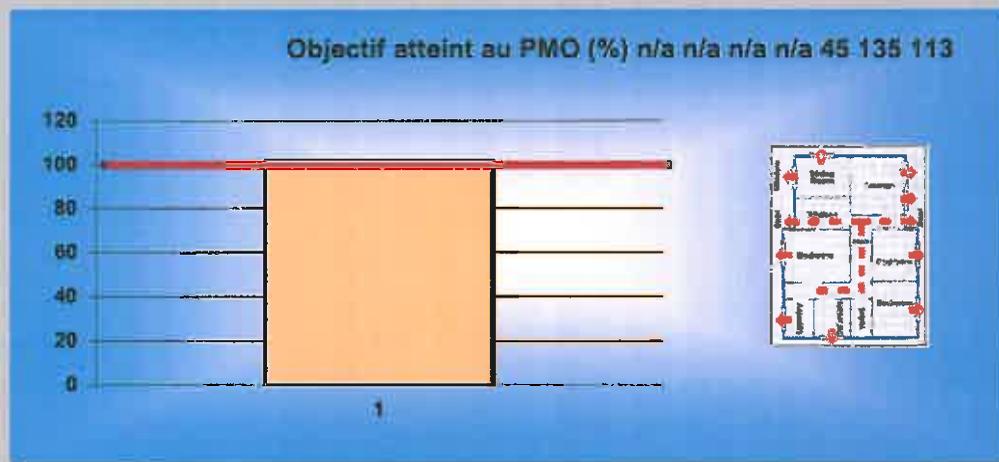
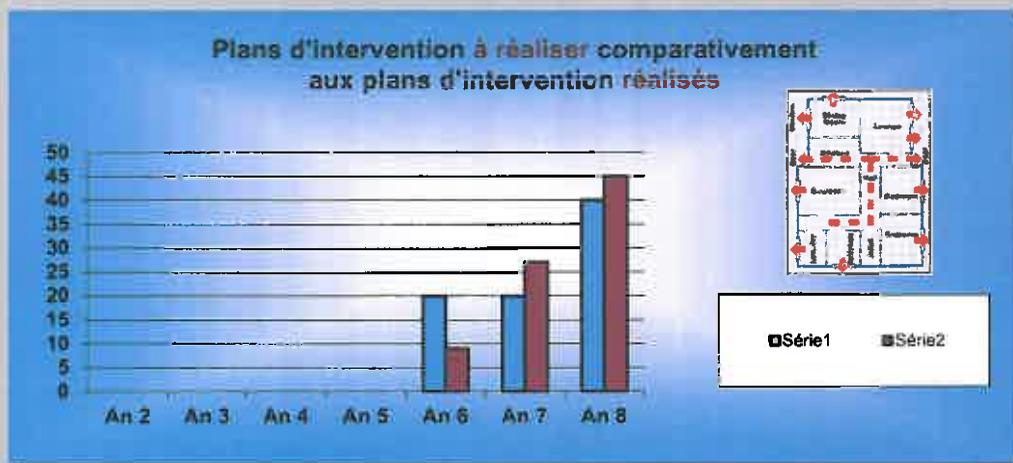
A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée



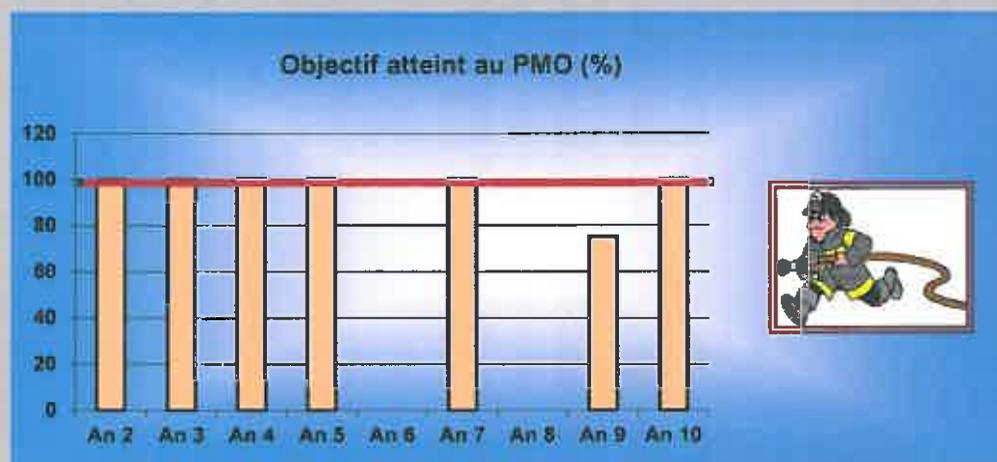
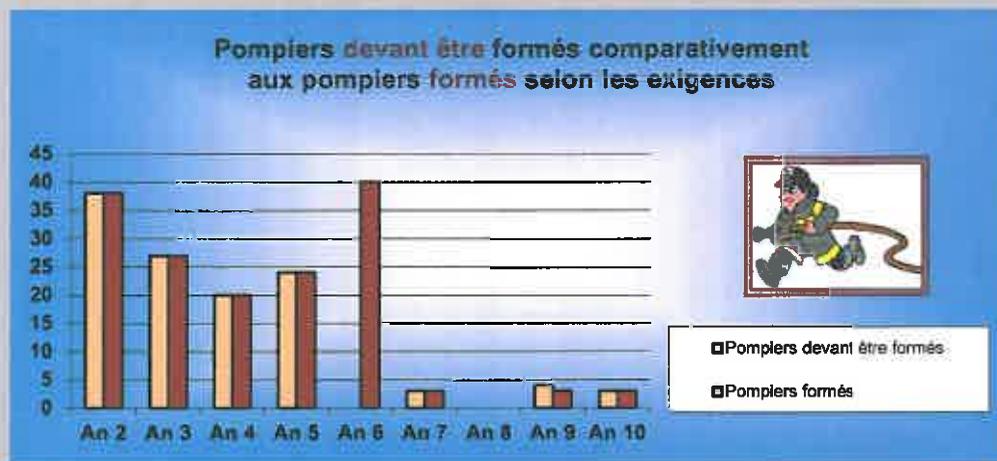
A.2 Programme d'inspection périodique des risques plus élevés



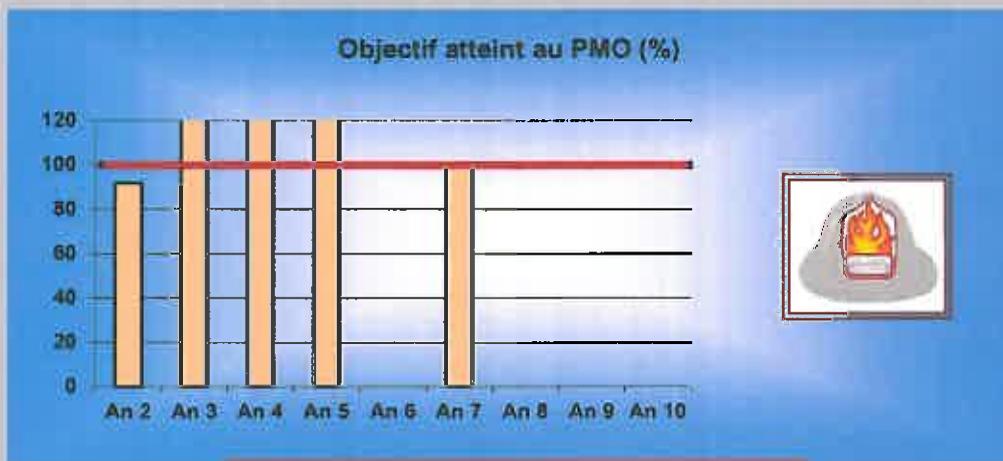
A.3 Plans d'intervention



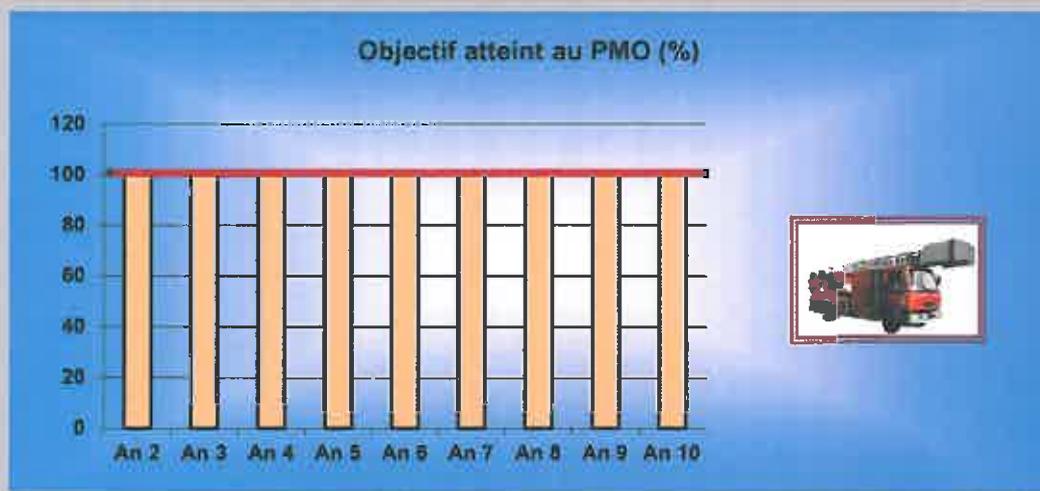
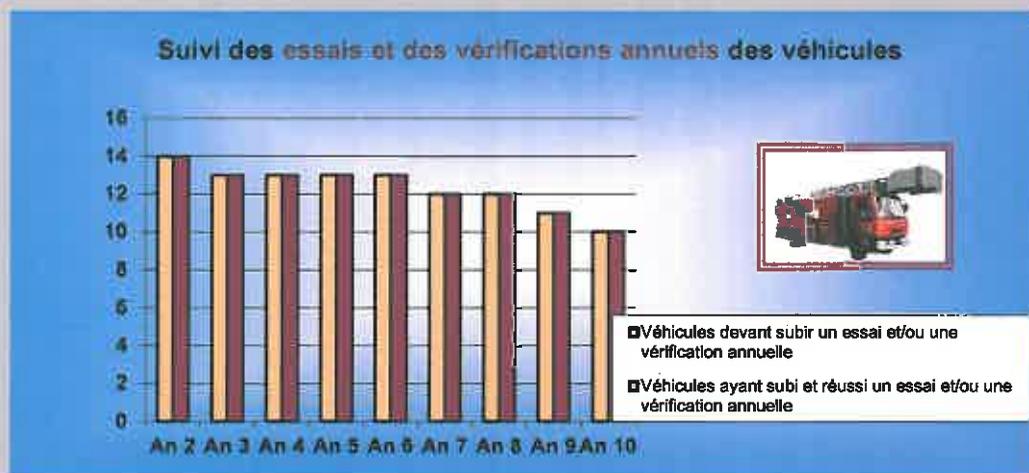
A.4 Formation des pompiers



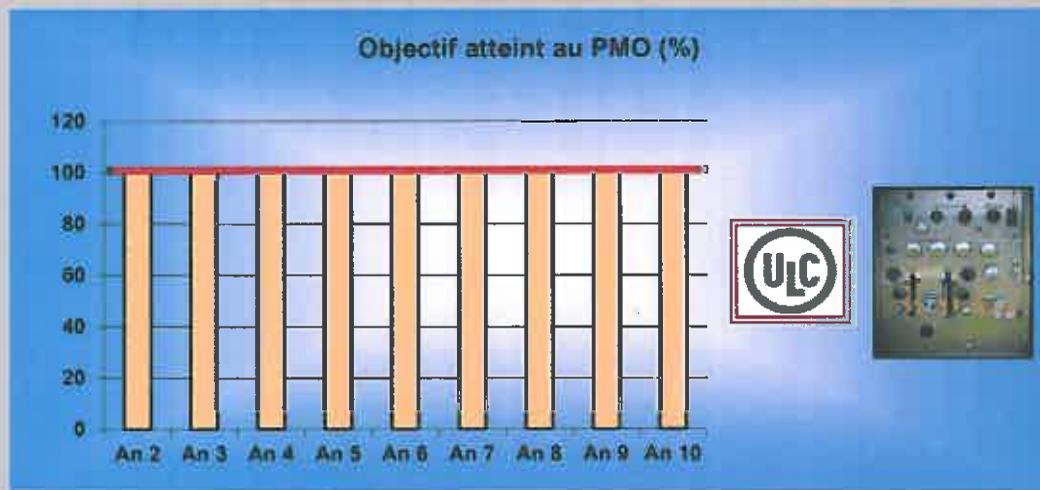
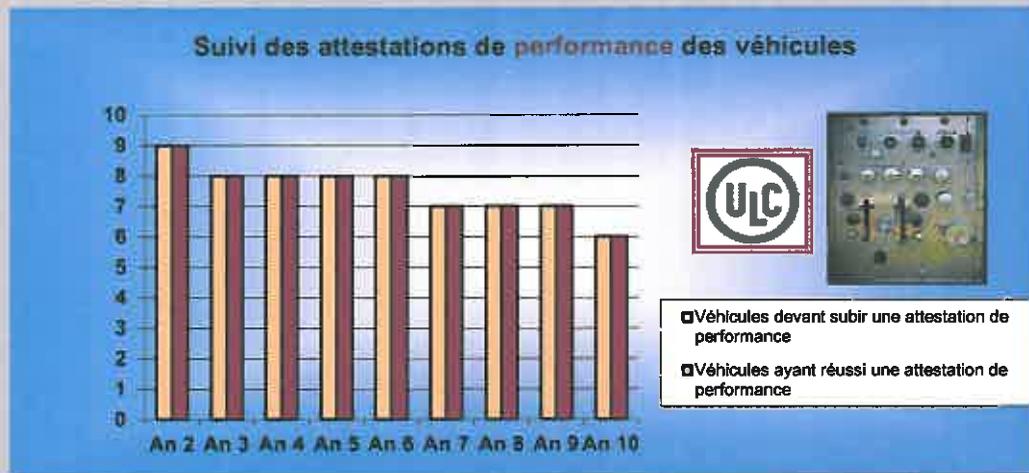
A.5 Formation des officiers



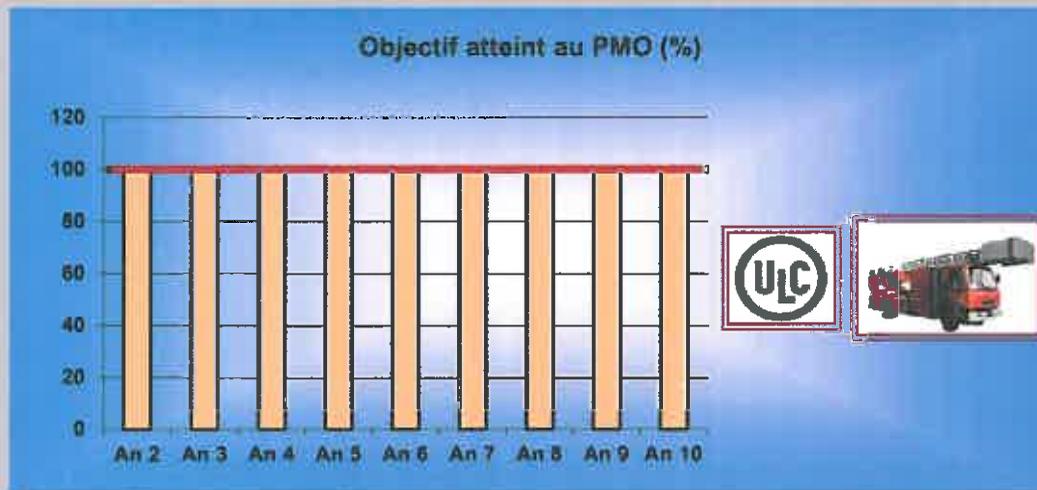
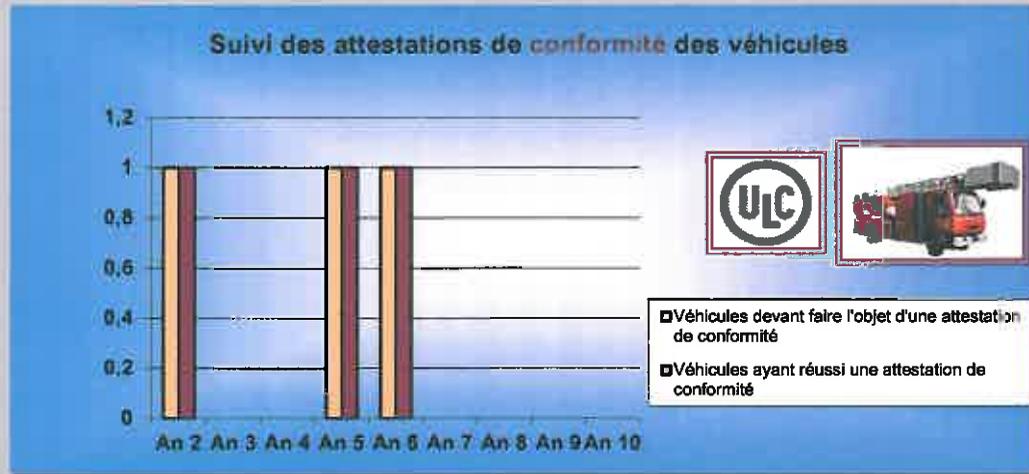
A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules



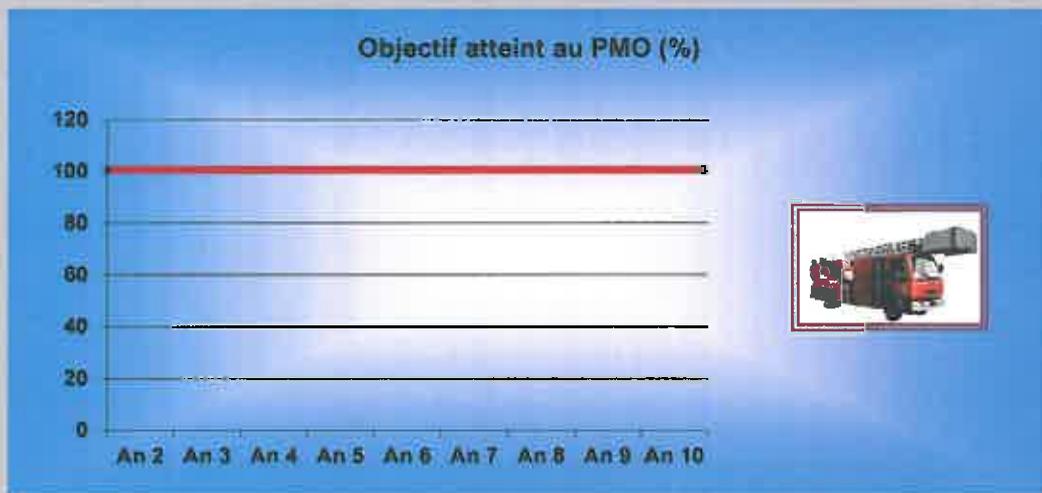
A.7 Attestation de performance des véhicules



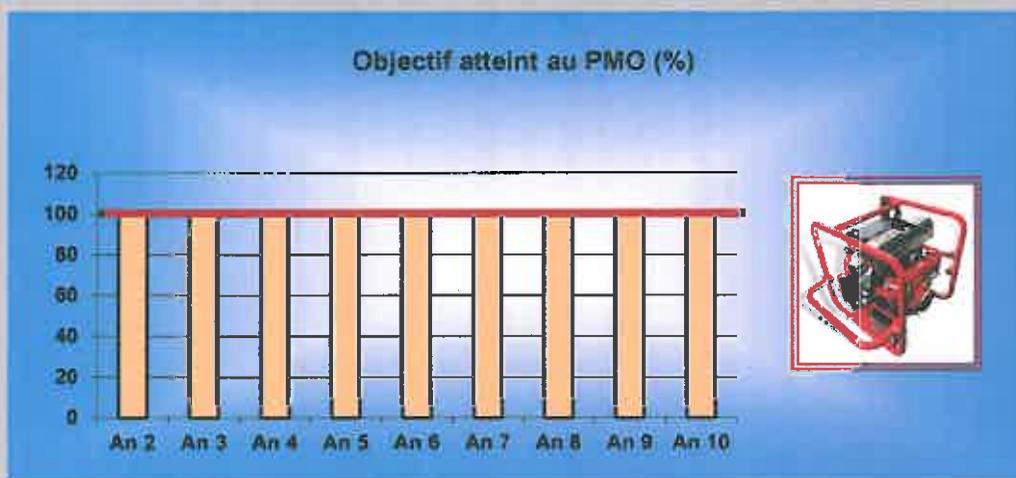
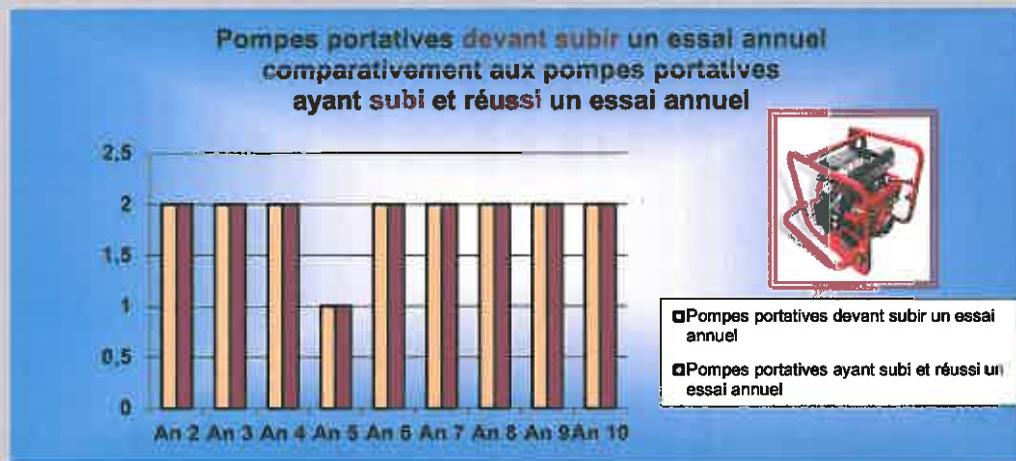
A.8 Attestation de conformité des véhicules



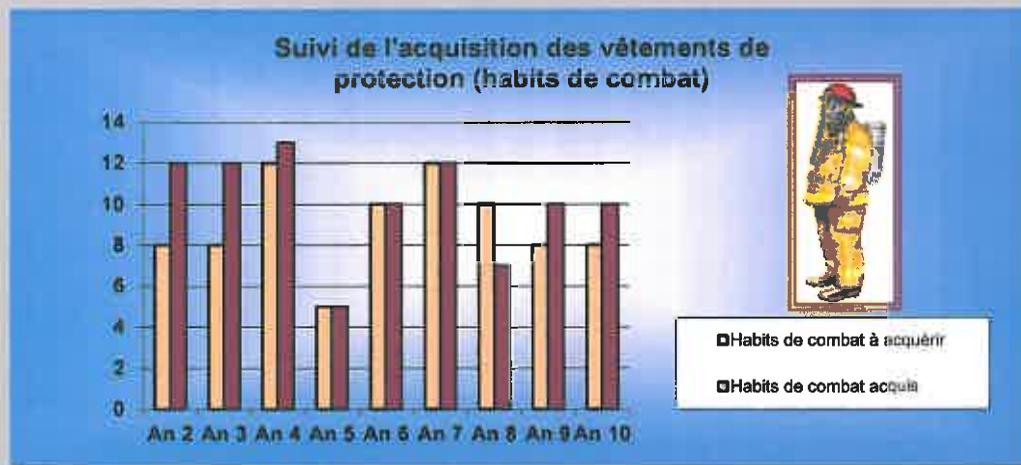
A.9 Modifications sur les véhicules d'intervention



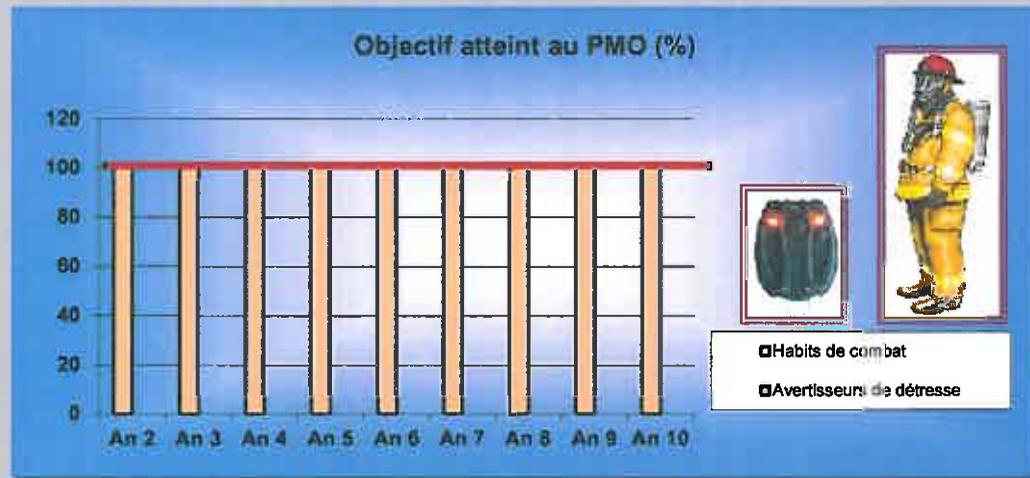
A.10 Essai annuel des pompes portatives



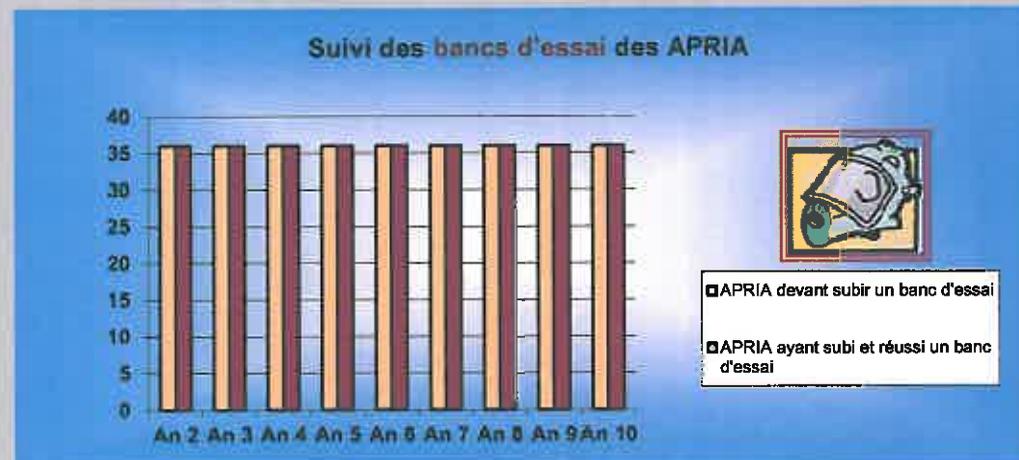
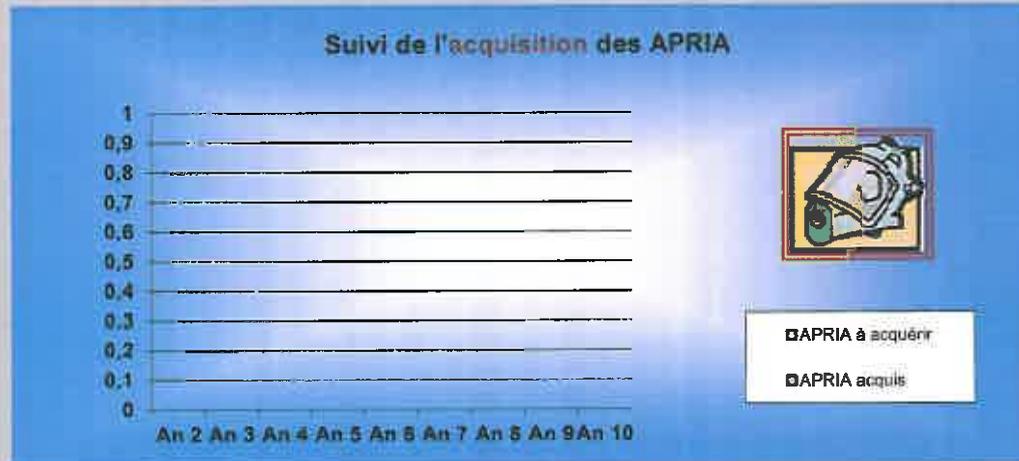
A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention



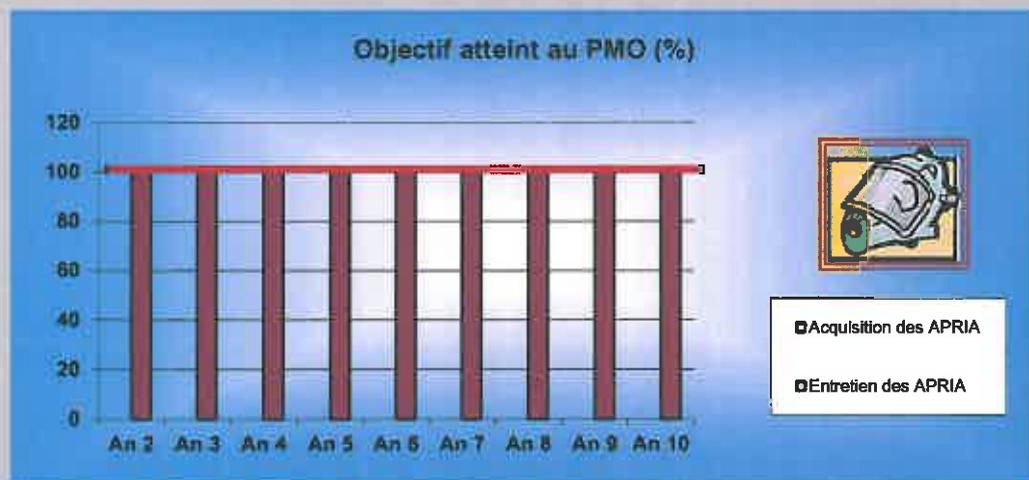
A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention (suite)



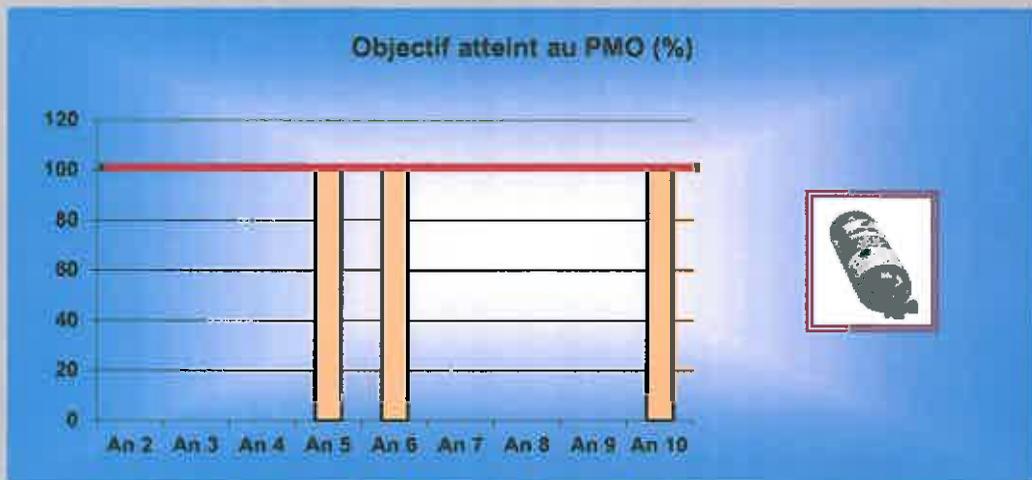
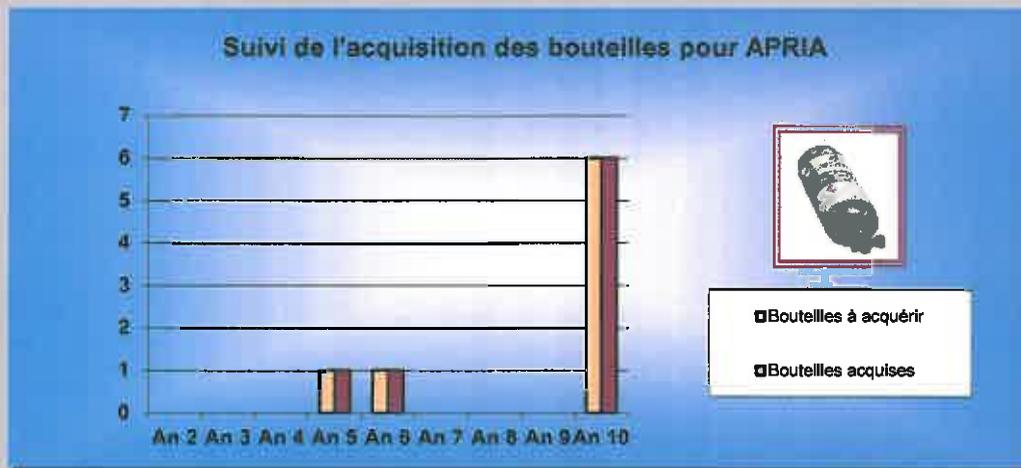
A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)



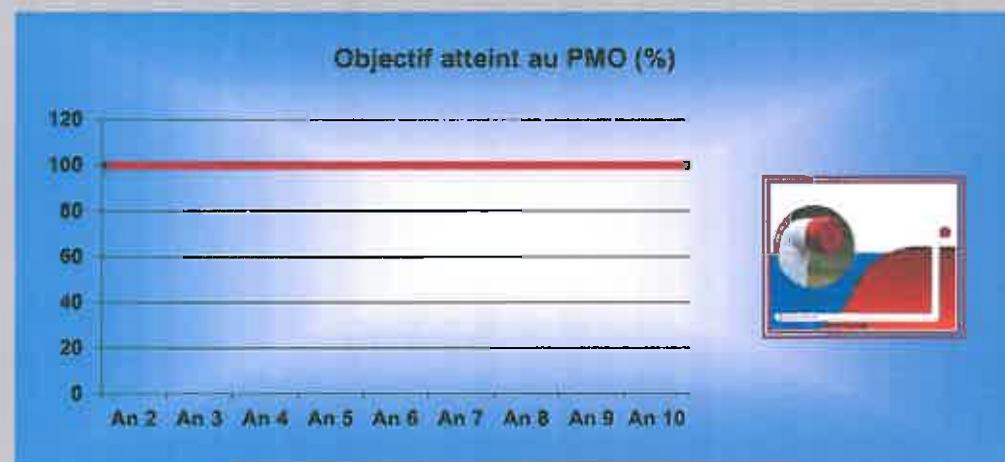
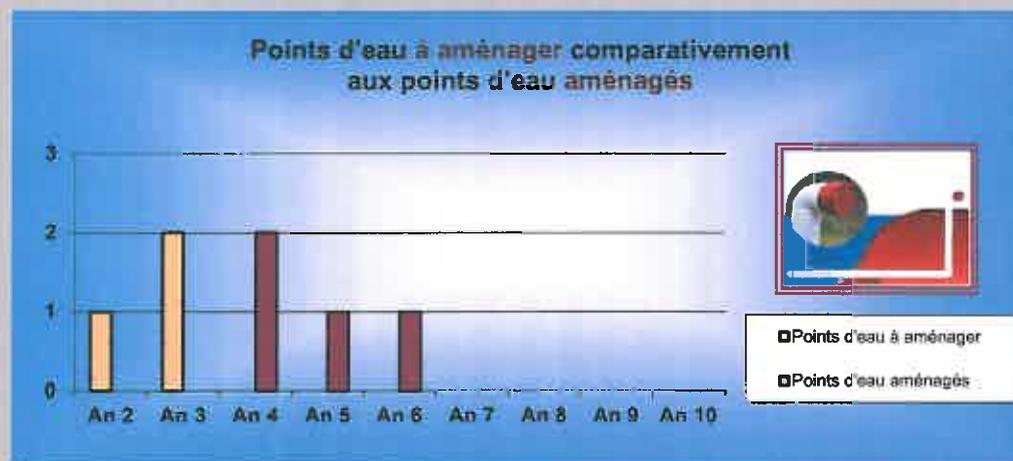
A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)
(suite)



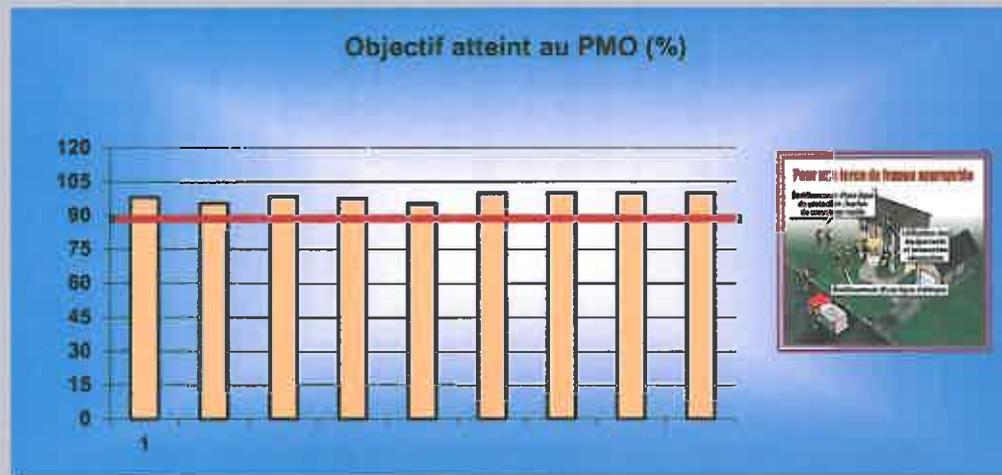
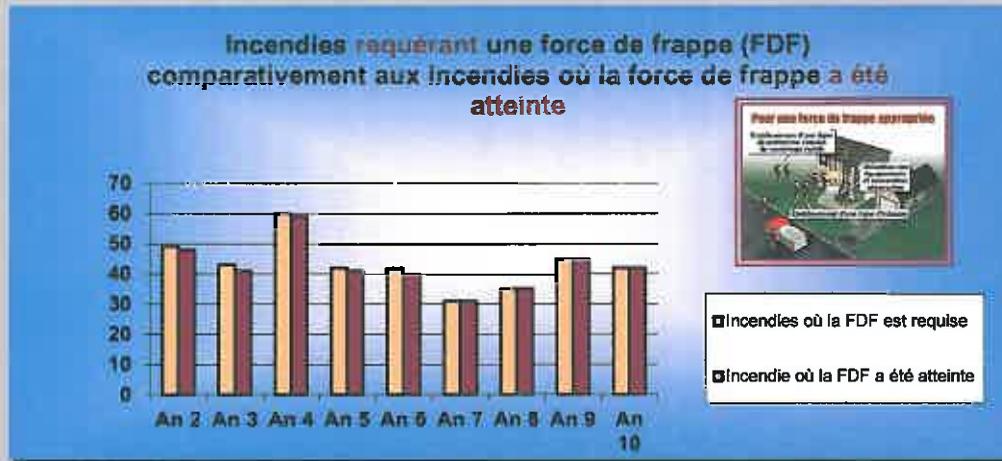
A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)



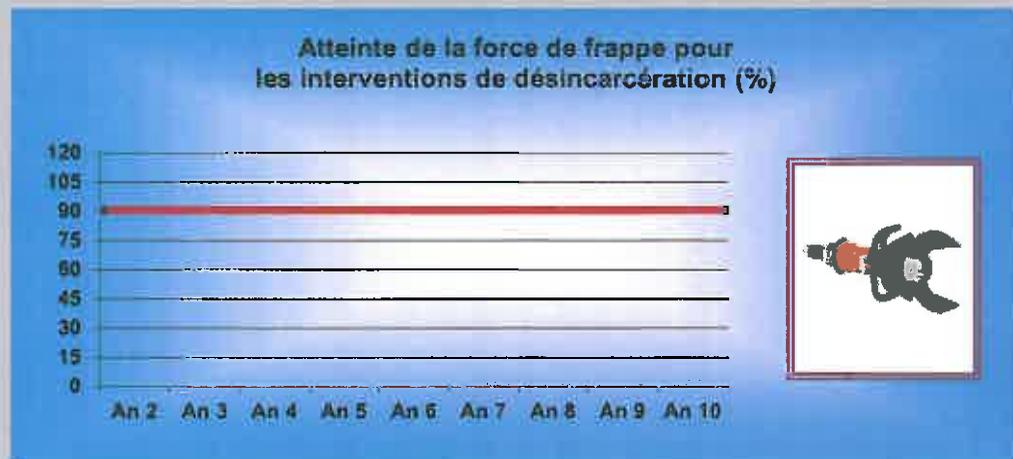
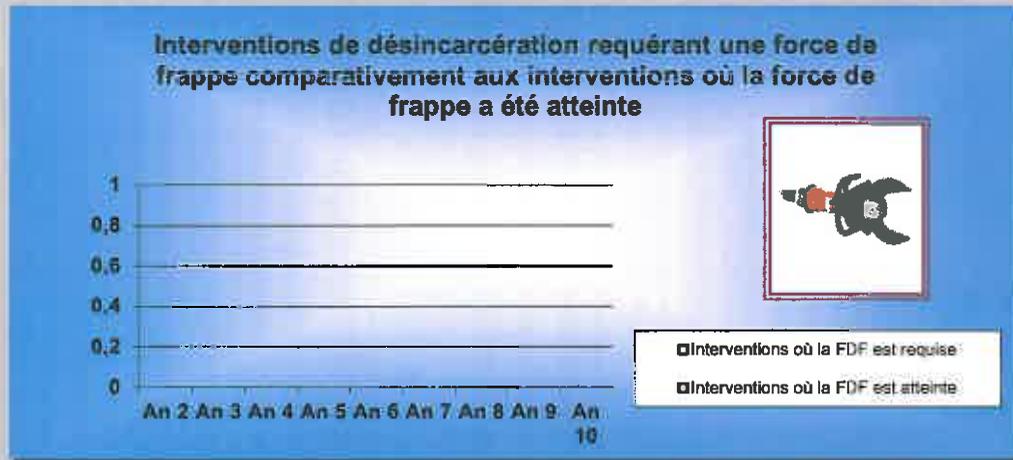
A.14 Aménagement de points d'eau



A.15 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie



A.16 Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération



PARTIE 3

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 mars 2020, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ
	Carole CHEVARIE
	Marie CORBEY
	Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CIToyENS: 9

JOURNALISTE: 0

[...]

2020-03-98

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le rapport annuel 2019 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 10^e année du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

[...]

(s) M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

(s) Alain THIBAULT
Maire

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, À PORT-CARTIER, ce 11^e jour du mois de mars 2020.



M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
<p>1. Planifier les activités de prévention des incendies pour le territoire de la Ville de Port-Cartier. Cette planification devra comporter, au minimum, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'évaluation et d'analyse des incidents; - Une évaluation de la réglementation municipale et de son application; - Un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée; - Un programme d'inspection des risques plus élevés; - Une programmation d'activités de sensibilisation du public. <p>De plus, la planification devra intégrer les actions 3 à 15 du présent plan de mise en œuvre ainsi que les actions 35 à 39.</p>	100%	<p>Une mise à jour du programme de prévention complet (incluant les volets d'évaluation et d'analyse des incidents; vérification des avertisseurs de fumée; inspection des risques plus élevés et sensibilisation du public) a été déposé et approuvé en 2019. Cette mise à jour inclura des objectifs plus atteignables en fonction des ressources actuellement disponibles pour accomplir les tâches. Cependant, nous sommes toujours en attente de l'approbation par le MSP de la version révisé du Schéma de couverture de risques.</p>	<p>Mettre en place la nouvelle mise à jour du programme de 2019. Cette mise à jour inclut des objectifs plus atteignables en fonction des ressources actuellement disponibles pour accomplir les tâches.</p>
<p>2. Transmettre un rapport annuel d'activités au Comité de Sécurité Incendie à l'égard de l'historique des interventions et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter aux programmes de prévention des incendies ou à la réglementation municipale.</p>	100%	<p>Le rapport actuel fait état du pourcentage de réussite des objectifs fixés et des exigences prévues pour 2019</p>	<p>Maintenir cette démarche et l'actualisation de nos règlements, dans l'attente du prochain document (schéma #2)...Il s'agit de la 10ième année du schéma #1 qui devait durer 5 ans...</p>
<p>3. Élaborer et appliquer le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents et y consigner les données transmises sur les interventions du service incendie.</p>	100%	<p>Un programme de prévention complet (incluant le volet d'évaluation et d'analyse des incidents) a été mis à jour et déposé en 2019.</p>	<p>Maintenir cette démarche.</p>

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
4. Effectuer la recherche des circonstances et des causes probables de tous les incendies en toute circonstance.	100%	Cette démarche fait partie intégrante de la procédure d'opération lors d'une intervention incendie. Une formation à été donnée aux officiers du SSI, afin d'optimiser la RCCI lors de nos interventions.	Nous optimisons nos documents RCCI et poursuivront l'encadrement de ce volet en 2020.
5. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à l'action N°3.	100%	Les officiers du SSIPC sont formés dans les délais prescrits par la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> .	Un plan de formation est établi chaque année pour le maintien des compétences.
6. Déclarer les incendies au ministre de la Sécurité publique sur le formulaire papier ou électronique prévu à cet effet.	100%	Chaque incendie est déclaré au ministère de la Sécurité publique, par le biais du DSI-2003	Maintenir la déclaration des incendies au MSP.
7. Participer au processus d'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité incendie et le cas échéant, apporter des modifications à la réglementation en s'inspirant des recommandations formulées dans le rapport annuel (action n° 2).	75%	Le règlement sur la sécurité incendie (VPC 2006-065) est toujours en cours d'actualisation et certains documents complémentaires ont été mis à jour en 2016-2017-2018 et 2019.	Nous prévoyons faire évoluer ce dossier en 2020, et nous doter d'un règlement actuel et efficace.
8. Donner avis au service d'urbanisme de la municipalité lors de modifications aux règlements de zonage et de construction.	100%	La collaboration entre nos deux services se poursuit selon les dossiers en cours.	L'arrimage de certains éléments communs devrait être évalué dans le cadre de l'activité #7.
9. Élaborer et appliquer le programme de vérification des avertisseurs de fumée dans tous les logements aux cinq ans.	88%	Le programme de vérification est en place, mais le manque de ressource disponible pour effectuer les visites en 2019 a ralenti considérablement l'atteinte des objectifs. Une mise à jour du programme de prévention sera effectuée pour 2019 en tenant compte des ressources humaines disponibles actuellement.	Maintenir et assurer l'application du programme.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
10. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés à cette tâche.	100%	Les effectifs sont préparés pour cette tâche.	Maintenir et assurer l'application du programme.
11. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque moyen autres que des logements tous les cinq ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	36%	Nous tentons d'atteindre nos objectifs en ce sens, malgré les effectifs limités, qualifiés pour ces tâches. Une mise à jour du volet «inspection des risques plus élevés» a été déposée en 2019, afin d'établir de nouveaux objectifs en fonction des ressources disponibles actuellement. Nous sommes toujours en attente de l'approbation par le MSP du schéma révisé.	Nous poursuivons nos démarches afin d'optimiser nos inspections, rédactions de rapport et autres, et devenir plus efficaces.
12. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque élevé tous les trois ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	36%	Nous tentons d'atteindre nos objectifs en ce sens, malgré les effectifs limités, qualifiés pour ces tâches. Une mise à jour du volet «inspection des risques plus élevés» a été déposée en 2019, afin d'établir de nouveaux objectifs en fonction des ressources disponibles actuellement. Nous sommes toujours en attente de l'approbation par le MSP du schéma révisé.	Nous poursuivons nos démarches afin d'optimiser nos inspections, rédactions de rapport et autres, et devenir plus efficaces.
13. Élaborer et appliquer le programme d'inspection des risques plus élevés de manière à inspecter les bâtiments de risque très élevés tous les deux ans ou lors de projets majeurs d'agrandissement ou de construction.	36%	Nous tentons d'atteindre nos objectifs en ce sens, malgré les effectifs limités, qualifiés pour ces tâches. Une mise à jour du volet «inspection des risques plus élevés» a été déposée en 2019, afin d'établir de nouveaux objectifs en fonction des ressources disponibles actuellement. Nous sommes toujours en attente de l'approbation par le MSP du schéma révisé.	Nous poursuivons nos démarches afin d'optimiser nos inspections, rédactions de rapport et autres, et devenir plus efficaces.
14. Assurer la formation de base et continue des effectifs qui seront affectés aux actions # 11, 12 et 13.	100%	Les inspections sont effectuées par le personnel qualifié en prévention des incendies.	Maintenir la compétence des ressources en prévention des incendies.
15. Élaborer et appliquer la programmation d'activités de sensibilisation du public tout au long de l'année et visant plusieurs types de clientèle et incluant, le cas échéant, une formation aux pompiers.	50%	Le programme a été partiellement suivi, quelques activités n'ont pu être réalisées pleinement, faute de ressources suffisantes pour accomplir la tâche.	Nous poursuivons nos démarches afin d'optimiser nos activités et devenir plus efficaces.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
16. Respecter les protocoles opérationnels tels que décrits à l'annexe A.	77%	Nous tentons d'atteindre nos objectifs en ce sens, malgré les effectifs limités. L'atteinte de 15 pompiers en 15 minutes est très difficilement atteignable en tenant compte des ressources de moins en moins disponibles et des difficultés de recrutement dans notre région.	Nous déployons de nombreux efforts pour favoriser le recrutement de main d'œuvre. Bien que l'objectif de 15 pompiers en 15 minutes pour les risques plus élevés soit difficilement atteignable, notre protocole de déploiement actuel prévoit déjà l'envoi de ressources supplémentaires lors d'intervention pour des bâtiments à risques plus importants.
17. Élaborer, uniformiser et appliquer les procédures opérationnelles d'intervention sur la base, notamment, du <i>Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie</i> publié par le MSP.	100%	Nous avons procédé à la mise en place de différentes procédures en 2018-2019. Nous élaborons progressivement de nouvelles procédures.	Poursuivre l'amélioration du document, pour continuer l'optimisation de notre rendement/performance... Nous allouons d'ailleurs plus de temps et d'énergie au volet "opération".
18. Transmettre les procédures de déploiement des ressources à la centrale d'appel d'urgence.	100%	Nous assurons le suivi et la mise à jour des protocoles.	Maintenir et bonifier, s'il y a lieu.
19. Pour le secteur de Rivière-Pentecôte, mettre en place une entente intermunicipale afin de permettre le déploiement de ressources à partir de la caserne de Baie-Trinité.	0%	L'entente intermunicipale avec Baie-Trinité n'a pas été renouvelée.	Baie-Trinité établi sa stratégie au sein de la MRC Manicouagan.
20. Mettre en place un plan de recrutement pour la caserne de Rivière-Pentecôte.	0%	Malgré plusieurs tentatives de recrutement au fil des années, celles-ci n'ont pas été concluantes. Les ressources humaines et matérielles sont maintenant majoritairement basées à la caserne de Port-Cartier.	Aucun recrutement n'est prévu pour le secteur de Pentecôte pour l'instant, puisque les effectifs sont majoritairement centralisé à Port-Cartier.
21. Rédiger, avec la collaboration des municipalités, un modèle d'entente intermunicipale d'assistance mutuelle ou réviser celle existante afin de pouvoir avoir recours lorsque requis à un nombre plus important de ressources additionnelles.	100%	Une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Sept-Iles a été conclue en 2017.	Appliquer l'entente en vigueur.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
22. Entériner les ententes intermunicipales requises (de fourniture de services, de délégation de compétence, d'entraide automatique ou d'assistance mutuelle) en matière de couverture de protection incendie de manière à rencontrer les objectifs de protection du schéma.	100%	Une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Sept-Iles a été conclue en 2017.	Appliquer l'entente en vigueur.
23. Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	100%	L'entente avec l'ENPQ est maintenue.	Maintenir la conformité du CFR Port-Cartier. Nous devons éventuellement nous doter d'un site d'entraînement pour effectuer les examens pratiques du programme Pompier I, selon les exigences de l'ENPQ. Nous utilisons anciennement les installations du Service incendie de Sept-Iles qui n'offre plus de formation.
24. Maintenir la conformité avec la réglementation en vigueur concernant la formation du personnel des services d'incendie au Québec.	100%	L'ensemble du personnel est formé ou en formation, selon les délais et normes en vigueur.	Maintenir le programme de formation.
25. Élaborer un programme d'entraînement continu sur la base de la norme NFPA 1500 et dispenser un entraînement mensuel basé sur le canevas de l'ENPQ.	100%	Nous avons réalisé l'ensemble de notre programme d'entraînement 2019.	Le calendrier d'entraînement 2020 sera clairement défini, pour assurer la tenue de chaque activité prévue, et la préparation des entraînements sera vérifiée afin de maintenir le standard et l'atteinte des objectifs. De plus, nous procédons à la mise en place d'un programme de maintien des compétences pour nos pompiers.
26. Élaborer ou maintenir un programme de santé et sécurité tel que prescrit par la loi.	100%	Deux représentants du SSIPC font partie du Comité SST-VPC à cet effet.	Maintenir et bonifier la SST.
27. Maintenir et appliquer le programme sur l'entretien, la codification et l'évaluation des réseaux d'aqueduc, incluant la vérification des pressions et des débits et des poteaux d'incendie. Ce programme tiendra aussi compte de la codification proposée dans la norme NFPA 291. Ce programme couvrira également l'implantation, l'entretien et l'évaluation des points d'eau sur le territoire, en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	100%	L'ensemble des activités d'entretien du réseau d'aqueduc (VPC) relève du Service des travaux publics.	Obtenir une copie du rapport annuel d'entretien et d'essai du réseau d'eau municipal et en vérifier le résultat.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
28. Maintenir les dispositions contractuelles liant le service de sécurité incendie et la centrale 911 et s'assurer d'y retrouver les prescriptions de la norme NFPA 1221. Au besoin, un rapport pourrait être transmis au Comité de Sécurité Incendie pour améliorer les communications dans certains secteurs et assurer l'uniformisation des communications sur l'ensemble du territoire de la MRC.	100%	Les ententes sont maintenues, et un représentant de notre MRC siège au Comité de sécurité incendie. Nous avons également optimisé notre système de télécommunications selon le plan d'action établi, grâce à des investissements importants.	Maintenir et bonifier.
29. Mettre en application, le cas échéant, les recommandations formulées par le Comité de Sécurité Incendie ou par le Conseil de la MRC concernant les corrections à apporter à l'égard des systèmes de communication.	100%	Recommandations suivies et appliquées.	Maintenir et bonifier.
30. Élaborer un programme de réalisation des plans d'intervention selon les échéances prévues au schéma pour tous les bâtiments de risque élevé et très élevé en s'inspirant de la norme NFPA 1620.	100%	En cours de réalisation, les données étant recueillies. Les informations sont traitées, les plans d'intervention sont conçus et intégrés au système informatique de façon progressive et continue. Les ressources étant limitées pour cette "volumineuse" tâche, l'échéance n'est pas arrêtée...	Poursuivre la réalisation des plans d'intervention.
31. Appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risque élevé et très élevé et incluant, le cas échéant une formation du personnel.	100%	Nous poursuivons la compilation des données, et développons l'accès sur les postes informatiques mobiles des unités d'intervention.	Poursuivre la réalisation des plans d'intervention.
32. Poursuivre le programme actuel d'entretien des véhicules d'intervention, des équipements et des accessoires de protection des pompiers incluant celles de communication, en se basant sur le <i>Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention</i> publié par le ministère de la Sécurité publique, selon les normes en vigueur et les exigences des fabricants.	100%	Nous assurons l'exécution des entretiens et essais recommandés ou exigés pour notre matériel d'intervention. Tous les tests sont effectués par des fournisseurs ou techniciens qualifiés à cet effet.	Maintenir, conformément aux normes ou exigences applicables.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
33. Maintenir le programme de remplacement des véhicules et des équipements, de manière à s'assurer que les véhicules soient conformes aux normes ULC et que les objectifs du schéma soient respectés.	100%	Un camion citerne-pompe de 1500 gallons a été acquis en 2017.	Poursuivre le remplacement des véhicules visés, inscrits au "Programme triennal de dépenses en immobilisations", selon les besoins.
34. Réaliser les attestations de performance pour les véhicules muni d'une pompe intégrée et ayant plus de quinze ans d'âge ou n'ayant pas de plaque d'homologation ULC.	100%	Tous nos véhicules "autopompe" ont reçu leur attestation de performance ULC, jusqu'à la suppression de cette exigence en 2017.	L'attestation de performance ULC n'est plus exigée.
35. Pour les logements se trouvant dans les zones où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter tous les logements deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme de vérification des avertisseurs de fumée (voir action N°1).	80%	Le programme de vérification est en place, mais le manque de ressource disponible pour effectuer les visites en 2019 a ralenti considérablement l'atteinte des objectifs. La mise à jour du volet «vérification des avertisseurs de fumées» a été déposée.	Les objectifs établis initialement sont inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. Nous demeurons en attente de l'approbation par la MSP du schéma révisé.
36. Pour les bâtiments de risque moyens (sauf les logements) où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux cinq ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	0%	Le programme d'inspection est en place, mais les objectifs ont été établis en fonction des ressources disponibles à l'époque de leur implantation. Ces objectifs sont présentement inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. La mise à jour du volet «inspection des risques plus élevés» a été déposée.	Les objectifs établis initialement sont inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. Nous demeurons en attente de l'approbation par la MSP du schéma révisé.
37. Pour les bâtiments de risque élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments deux fois aux trois ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	0%	Le programme d'inspection est en place, mais les objectifs ont été établis en fonction des ressources disponibles à l'époque de leur implantation. Ces objectifs sont présentement inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. La mise à jour du volet «inspection des risques plus élevés» a été déposée.	Les objectifs établis initialement sont inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. Nous demeurons en attente de l'approbation par la MSP du schéma révisé.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
38. Pour les bâtiments de risque très élevés où la force de frappe n'est pas atteinte, visiter les bâtiments tous les ans dans le cadre du Programme d'inspection des risques plus élevés (voir action N°1).	0%	Le programme d'inspection est en place, mais les objectifs ont été établis en fonction des ressources disponibles à l'époque de leur implantation. Ces objectifs sont présentement inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. La mise à jour du volet «inspection des risques plus élevés» a été déposée.	Les objectifs établis initialement sont inatteignables avec les ressources disponibles actuellement. Nous demeurons en attente de l'approbation par la MSP du schéma révisé.
39. Pour les secteurs où la force de frappe n'est pas atteinte, analyser la réglementation municipale et y apporter des modifications le cas échéant, dans le but d'y inclure des dispositions visant spécifiquement ces secteurs (par exemple : brigade, système d'extinction fixe, système de détection, etc.).	100%	Des mesures sont déjà en place (visites et inspections plus fréquentes).	Maintenir.
40. Suite à l'entente avec la Ville de Sept-Îles, desservir le secteur de Gallix au niveau de l'intervention.	100%	Une nouvelle entente a été conclue avec la Ville de Sept-Îles en 2017.	Assurer l'assistance selon les conditions convenues.
41. Affecter le personnel requis (pompiers et préventionnistes) pour la réalisation et l'application des programmes de prévention.	30%	Nous réussissons tant bien que mal à atteindre certains de nos objectifs (les ressources limitées à ce niveau font ce qu'elles peuvent...). Malgré la mise à jour de nos différents programmes, nous sommes toujours en attente de l'approbation par le MSP du schéma révisé.	Poursuivre les efforts pour optimiser la participation de nos effectifs, et rencontrer les objectifs.
42. Participer au Comité de Sécurité Incendie permanent pour assurer l'harmonisation et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.	100%	Participation aux rencontres prévues à cet effet.	Maintenir la participation aux rencontres.
43. Participer à l'harmonisation de la planification en matière de prévention des incendies, de réglementation et de communications à l'échelle de la MRC (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Participation aux rencontres prévues à cet effet.	Maintenir la participation aux rencontres.

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10 (2019)

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
44. Participer au processus de concertation à l'échelle de la MRC rejoignant tous les intervenants reliés à la sécurité incendie au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Participation aux rencontres prévues à cet effet.	Maintenir la participation aux rencontres.
45. Élaborer un rapport annuel sur la réalisation du plan de mise en œuvre et le transmettre au Comité de Sécurité Incendie, de manière à ce que la MRC puisse réaliser son rapport d'activité dans le délai requis.	100%	Ce rapport fait état de la situation concernant la réalisation de nos objectifs	Maintenir et produire ce rapport annuellement.
46. Participer à l'analyse de la mise sur pied d'un système de communication à l'échelle des deux municipalités (via le Comité de Sécurité Incendie).	100%	Il y a un système de communication en place, soit par échange téléphonique/informatique, ou via radio-ondes.	Maintenir ces liens.
47. Participer au processus de coordination à l'échelle de la MRC des intervenants liés à la sécurité publique au moins une fois par année (via le Comité de Sécurité Incendie ou le Comité de Sécurité Publique).	100%	Nous communiquons régulièrement avec les divers intervenants liés à la sécurité publique de la MRC et de la Ville de Sept-Iles.	Continuer notre participation au processus de concertation (MRC).

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	116	116	100
An 2	421	484	115
An 3	811	1140	141
An 4	616	789	128
An 5	616	642	104
An 6	418	412	99
An 7	807	807	100
An 8	450	492	109
An 9	0	0	n/a
An 10	614	542	88

Manque de pompiers pour effectuer les visites

Tableau A.2

Programme d'inspection périodiques risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	97	54	56
An 3	79	92	116
An 4	60	67	112
An 5	79	30	38
An 6	54	54	100
An 7	45	45	100
An 8	26	22	85
An 9	51	24	47
An 10	47	17	36

Absence d'un poste d'officier en prévention



Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	44	45	102
An 5	44	41	93
An 6	88	88	100
An 7	0	0	n/a
An 8	0	0	n/a
An 9	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a

Exercice terminé à l'an 6

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embauchés avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	31	2	29	29	100
An 2	32	0	32	32	100
An 3	39	0	39	39	100
An 4	31	0	31	31	100
An 5	32	0	32	32	100
An 6	34	0	34	34	100
An 7	30	0	30	30	100
An 8	32	0	32	32	100
An 9	24	0	24	24	100
An 10	27	0	27	27	100

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	0	6	6	100
An 2	6	0	6	6	100
An 3	6	0	6	6	100
An 4	5	0	5	5	100
An 5	4	0	4	4	100
An 6	4	0	4	4	100
An 7	7	0	7	7	100
An 8	7	0	7	7	100
An 9	7	0	7	7	100
An 10	6	0	6	6	100

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	8	8	100
An 2	8	8	100
An 3	8	8	100
An 4	8	8	100
An 5	7	7	100
An 6	7	7	100
An 7	7	7	100
An 8	7	7	100
An 9	8	8	100
An 10	8	8	100

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
An 6	0	0	n/a
An 7	0	0	n/a
An 8	0	0	n/a
An 9	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	1	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	2	0	0
An 6	2	2	100
An 7	0	0	n/a
An 8	0	0	n/a
An 9	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a

L'attestation ULC n'est plus requise depuis l'An 6



Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	1	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
An 6	0	0	n/a
An 7	0	0	n/a
An 8	0	0	n/a
An 9	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100
An 2	3	3	100
An 3	3	3	100
An 4	3	3	100
An 5	3	3	100
An 6	3	3	100
An 7	3	3	100
An 8	3	3	100
An 9	3	3	100
An 10	3	3	100

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100	0	0	n/a
An 2	5	5	100	0	0	n/a
An 3	10	10	100	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a	0	0	n/a
An 5	6	6	100	0	0	n/a
An 6	6	6	100	0	0	n/a
An 7	6	6	100	0	0	n/a
An 8	4	4	100	0	0	n/a
An 9	3	3	100	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a	0	0	n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a	38	38	100
An 2	0	0	n/a	38	38	100
An 3	0	0	n/a	34	34	100
An 4	0	0	n/a	34	34	100
An 5	0	0	n/a	34	34	100
An 6	0	0	n/a	34	34	100
An 7	0	0	n/a	34	34	100
An 8	0	0	n/a	34	34	100
An 9	0	0	n/a	34	34	100
An 10	0	0	n/a	34	34	100

Une acquisition de nouveaux appareils de protection respiratoire est à prévoir d'ici 2027 (arrêt de production du modèle actuel)

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6	6	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
An 6	0	0	n/a
An 7	0	0	n/a
An 8	0	0	n/a
An 9	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a
Total:	6	6	100

De nouveaux appareils et cylindres devront être acquis d'ici 2027

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
An 6	0	0	n/a
An 7	0	0	n/a
An 8	0	0	n/a
An 9	0	0	n/a
An 10	0	0	n/a
Total:	0	0	n/a

PARTIE 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TNO LAC-WALKER

Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 10

Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
1. Conclure une entente de service afin que les cinq programmes de prévention soient appliqués par les ressources du service incendie de Sept-Îles dans le secteur du lac Daigle. (Voir le plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles)	100%		
2. Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, s'assurer que le secteur du lac Daigle soit desservi par le service incendie de Sept-Îles, en conformité avec les protocoles opérationnels de l'annexe A.	100%	Entente en vigueur.	
3. Suite à une entente de service avec la Ville de Sept-Îles, appliquer le programme de réalisation des plans d'intervention pour les bâtiments de risques élevés et très élevés dans le secteur du lac Daigle, tel que défini au schéma.	100%	Réalisé en septembre 2014	
4. Pour les bâtiments se trouvant au lac Daigle, visiter tous les bâtiments tel que définis au plan de mise en œuvre de la Ville de Sept-Îles.	100%	Réalisé en septembre 2014	
5. Pour le secteur du lac Daigle, analyser la réglementation municipale dans le but d'y inclure des dispositions d'autoprotection.	70%	En attente de la révision de Port-Cartier afin de compléter l'harmonisation régionale. Cependant en conformité avec la réglementation de Sept-Îles.	Selon l'information reçu de Port-Cartier, possiblement en 2020